

SOMMAIRE

METEO fortes températures nocturnes!	2
PARCELLES DU RESEAU	3
AGRUMES psylle.....	4
PIMENTS / POIVRON pas de relevés	4
BANANE PLANTAIN activité des charançons	4
TOMATE pas de relevés	5
LAITUE mineuses.....	5
ABEILLES !	6
NOTE NATIONALE : <i>Xylella fastidiosa</i>	7



Faits marquants :

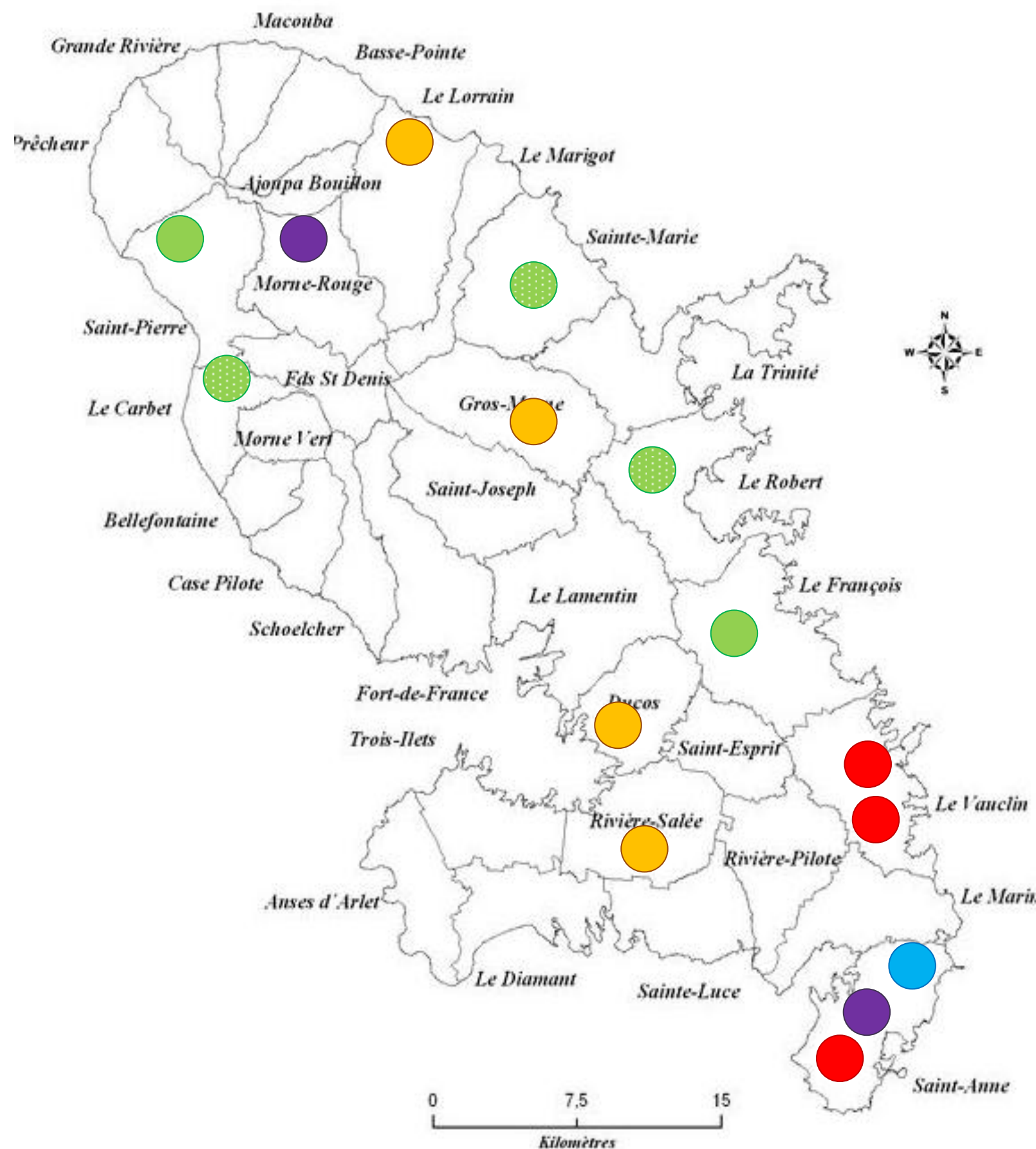
Les températures nocturnes sont très élevées !

Les **averses** se font rares et s'apparentent à celles d'un mois de carême.

Le taux d'**humidité** est de nouveau très bas.

Source : Météo France Antilles-Guyane

Parcelles actuelles du réseau 2015



Agrumes

Limettiers : François, Saint-Esprit, Saint-Pierre ●

Autres agrumes : Carbet, Sainte-Marie, Robert, Rivière-Pilote ●

Piments/poivron

Sainte-Anne ●

Tomate

Vaucelin (2 parcelles) et Sainte-Anne ●

Banane plantain

Lorrain, Gros-Morne, Ducos, Rivière-Salée ●

Laitue

Morne-Rouge, Bellefontaine, Sainte-Anne ●

Cultures observées et parcelles concernées	Bioagresseurs observés			Commentaires
Agrumes François, Carbet et Sainte-Marie	Psylle (Diaphorina citri) 	Cochenille verte (Coccus viridis) 	Papillons piqueurs (Eudocima materna et Gonodonta spp.) 	3 bio-agresseurs et ou leurs dégâts ont été observés : le psylle des agrumes (Diaphorina citri), la cochenille verte (Coccus viridis) et les dégâts de papillons piqueurs (Eudocima materna et Gonodonta spp.) sont inférieurs à 50% .
Piments/poivron	Anthraxnose 	Viroses et pucerons 	Acarioses 	Il n'y a pas eu de relevés en première quinzaine de mois
Banane plantain Lorrain et Ducos	Charançons (Cosmopolites sordidus) 			L'activité des charançons est faible.

Niveau de présence



Aucun



Faible



Moyen



Fort

Cultures observées et parcelles concernées	Bioagresseurs observés			Commentaires
Tomate	Viroses (PYMV, TYLCV) 	Aleurodes (<i>Bemisia tabaci</i>) 	Flétrissement bactérien (<i>Ralstonia solanacearum</i>)  © APS	Dégâts de virus recensés sur les 3 sites. Les aleurodes, vecteur de ces virus sont également très présents. Le flétrissement bactérien a été recensé sur les 2 parcelles du Vauclin.
Laitue	Cercosporiose (<i>Cercospora longissima</i>) 	Mineuse en plaque (<i>Amauromyza maculosa</i>) 	Mineuse serpentine (<i>Liriomyza</i>) 	Quelques dégâts de cercosporiose ont été recensés au mois de Janvier puis il y a eu une accalmie jusqu'en début août (Morne-Rouge) sans conséquences sur le rendement. Quelques plants touchés par les mouches mineuses.



Abeille, Bellefontaine,
© Chambre d'Agriculture

Les abeilles butinent... protégeons les !

Pensez à observer vos cultures avant de traiter !

Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Les traitements insecticides et ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytopharmaceutiques.

Vos haies et bordures enherbées sont des refuges et des ressources alimentaires pour nos reines et nos soldats.

(Note nationale BSV)

Note nationale BSV

XYLELLA FASTIDIOSA

Bactérie nuisible à surveiller
Organisme de lutte obligatoire



Cicadelle blanche,
© Didier Descouens

A RETENIR

Mode de transmission : insectes piqueurs-suceurs de sève comme la cicadelle, le cercope...

Espèces végétales concernées : agrumes, café, avocat, vigne, laurier rose... Au total, ce sont plus de 200 espèces qui peuvent être touchées par les souches de *X. fastidiosa*. Cette bactérie n'est pas transmissible aux hommes ni aux animaux.

Distribution géographique : présente sur le continent Américain, à Taïwan, dans le sud de l'Italie.

Conséquences : la bactérie s'installe dans le xylème des végétaux et empêche le mouvement de la sève brute. Les premiers symptômes sont ainsi proches des flétrissements.

Moyens de lutte : le seul est l'arrachage des végétaux contaminés.

Si vous soupçonnez la présence de la bactérie sur votre propriété ou votre exploitation, il est de votre devoir de le signaler afin de pouvoir prendre des mesures de contrôle.

Vous pouvez vous adresser à la DAAF (06 96 64 89 64 / 05 96 71 20 40).



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



FEDERATION REGIONALE de DEFENSE contre les
ORGANISMES NUISIBLES de la MARTINIQUE



SICA TG



Ce bulletin est établi grâce à la collaboration :

Du CIRAD, de la SICATG, du CTCS, de SCA Ananas Martinique, de la FREDON, de la DAAF Martinique, d'agriculteurs volontaires, du Conseil Général/SECI, de Caraïbes Melonniers, de Vergers et Jardins Tropicaux et de la Chambre d'Agriculture.

Rédacteurs: FREDON, CTCS, DAAF/SALIM, CIRAD, Chambre d'Agriculture;

Relecture : DAAF/SALIM – FREDON – CIRAD – Chambre d'Agriculture, CTCS

Crédit photos : tous les organismes.

Action pilotée par le **Ministère chargé de l'agriculture** avec l'appui financier de l'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.